



## Télétravail frontalier et Compensation Financière Genevoise (CFG) « Regarder de près pour voir plus loin »

La journée du 16 juin dernier a été marquée par deux annonces importantes pour le Grand Genève. La première concerne la prolongation de l'accord spécifique sur le télétravail frontalier jusqu'au 30 septembre 2021. La seconde porte sur le versement 2021 de la Compensation financière genevoise (CFG). Il s'agit bien sûr de bonnes nouvelles pour notre bassin de vie transfrontalier. Mais, à bien y regarder de près, ces annonces comportent plusieurs fragilités. Les élus du Pôle métropolitain appellent ainsi à la plus grande vigilance et à la mobilisation de tous pour renforcer la portée de ces accords.

**Télétravail frontalier : trouver les conditions d'un accord pérenne à travers des conventions de « bassins de vie transfrontalier »**

La Confédération suisse a confirmé mercredi 16 juin la prolongation, jusqu'au 30 septembre 2021, de l'Accord amiable provisoire, conclu le 13 mai 2020 entre la Suisse et la France, concernant l'imposition des travailleurs frontaliers exerçant leur activité en télétravail pendant la crise sanitaire. Cette décision est importante et était très attendue. Nous regrettons toutefois sa faible durée et sa portée aujourd'hui limitée aux seules questions fiscales.

Nous le savons, le télétravail, partout où il est possible, a durablement transformé l'organisation des entreprises. La crise sanitaire a accéléré cette mutation. Les nouveaux protocoles sanitaires en vigueur lui conservent d'ailleurs une place importante. Il est donc primordial de trouver des solutions pérennes fiscales, sociales et pour le droit du travail pour le télétravail frontalier.

Les enseignements de la crise doivent être tirés. Après avoir « coupé en deux » notre métropole binationale provoquant un véritable traumatisme au sein du Grand Genève, la crise a aussi montré que des expérimentations étaient possibles.

Depuis le 26 janvier dernier, la notion de « bassins de vie transfrontalier » a été retenue par le Gouvernement français pour la gestion de la crise sanitaire. Pourquoi ne pas retenir cette notion pour le télétravail frontalier ? La zone des 30 km entre le lieu de travail « physique » et le lieu de télétravail pourrait être à nouveau retenue.

Le Ministère des Affaires étrangères français propose de bâtir des conventions de bassin de vie transfrontalier pour faciliter la vie transfrontalière du quotidien. Pourquoi ne pas saisir la balle au bond et mettre en œuvre un Accord rapide sur la question du télétravail frontalier à la frontière franco-valdo-genevoise ? Les élus du Genevois français sont prêts à y travailler.

### Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org



Cette proposition pourrait d'ailleurs trouver un écho singulier alors que le travail parlementaire a débuté au Sénat sur le projet de loi 4 D « Différenciation ; Décentralisation ; Déconcentration ; Décomplexification ».

### **Compensation financière genevoise : concentrer les efforts et trouver de nouvelles marges de manœuvre**

L'annonce par le Gouvernement genevois, le 16 juin dernier, du montant de la Compensation financière genevoise versée cette année constitue, il est vrai, une « heureuse surprise » dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale. En effet, elle est en progression de +3,4% par rapport à 2020. Elle atteint ainsi 326,1 MCHF pour les collectivités des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie pour 2021.

Cette somme est d'abord la preuve de notre très forte interdépendance franco-suisse et de la réalité quotidienne du Grand Genève. Aujourd'hui, plus d'un actif sur trois du Canton de Genève vit dans le Genevois français.

Mais cette somme - importante - ne doit pas constituer un trompe-l'œil. D'abord, la situation de l'emploi frontalier est loin d'être stabilisée. Pôle emploi indique que, dans le Genevois français, le nombre de demandeurs d'emplois ayant travaillé en Suisse a progressé de + 27% en un an. La fin des mesures de chômage partiel (RHT côté genevois) va probablement avoir des effets dans certains secteurs d'activité. Tous ces éléments risquent donc de peser sur l'emploi frontalier.

Ensuite, il ne s'agit ni d'un cadeau fait à la France, ni d'un pactole qu'il conviendrait de se répartir. Cette somme vient compenser des charges liées au phénomène frontalier. Les besoins en équipements et en services sont énormes dans le Genevois français qui, depuis plus de 20 ans, compte parmi les territoires les plus dynamiques de France métropolitaine (+ 10 000 habitants par an ; + 4 400 logements neufs par an ; 1,4 million de déplacements quotidiens dont moins de 7% sont effectuées en transport en commun ; besoins en services de santé, d'école, de crèches, pour les personnes âgées...). La CFG est donc à la fois une compensation et une absolue nécessité dans notre territoire si interdépendant.

Enfin, il est bon également de rappeler que les travailleurs frontaliers contribuent non seulement à la prospérité économique de Genève, aux services publics essentiels comme les Hôpitaux Universitaires de Genève ou les Transports publics mais aussi aux recettes fiscales du Canton et des communes genevoises. Le Conseil d'Etat l'indique lui-même, l'impôt à la source sur les salaires des travailleurs frontaliers s'élève à plus d'1 milliard de CHF pour l'année fiscale 2019, répartis entre les parts fédérale, cantonale et communale du Canton de Genève. La CFG représente donc le tiers de l'impôt collecté.

*« Les deux annonces du 16 juin dernier constituent de bonnes nouvelles pour le Grand Genève. Toutefois, il est fondamental d'une part de pérenniser un accord sur le télétravail frontalier au-delà du 30 septembre 2021. C'est un enjeu économique, de mobilité et de qualité de vie. « La convention de bassins de vie transfrontalier » me paraît être le bon outil. Je souhaite que nous puissions le mettre en œuvre très rapidement afin de poursuivre les expérimentations que la crise nous a amené à déployer et que le cadre législatif français va à nouveau encourager.*

*Sur la Compensation financière genevoise (CFG), j'appelle à la plus grande vigilance. La progression observée n'a aucune garantie de stabilité. La CFG n'est ni un cadeau, ni un pactole. C'est la compensation de charges d'un phénomène transfrontalier puissant et le signe de notre interdépendance franco-suisse.*

*Les besoins en équipements, les impératifs de la transition écologique et les enjeux de cohésion sociale doivent nous amener à mobiliser les moyens à la mesure des enjeux. C'est plus d'un milliard de CHF d'impôt collecté cette année sur la masse salariale des travailleurs frontaliers, par la Confédération, le Canton et les communes genevoises. Il donne l'ordre de grandeur des moyens mobilisables pour répondre au besoin de notre bassin de vie transfrontalier.*

*Le Président du Pôle métropolitain du Genevois français, Christian Dupessey »*

#### **Contact presse**

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org